



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Internet

**Zone de
libre-échange ?**

Smaïn Laacher

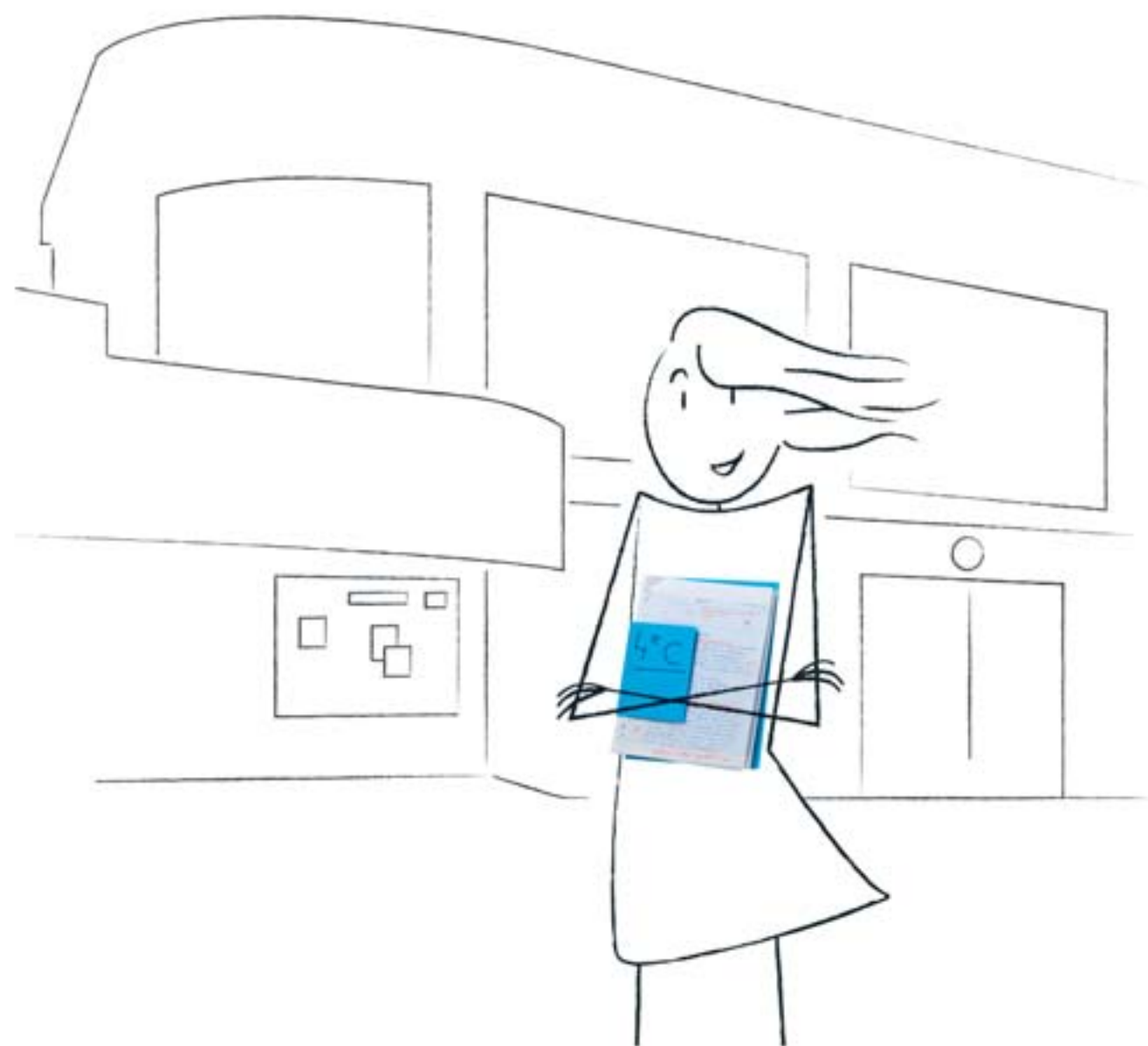
**« Se dénuder,
un acte politique »**

Trente ans après...

une Fonction publique multiple

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore – Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001**.



ASSUREUR MILITANT

* Offre valable du 15 mai 2013 au 30 juin 2014, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année et étudiants en ESPE admissibles à la session de concours 2014. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2014, de l'assurance des risques professionnels OME associée : à l'assurance habitation RAGNAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). ** Appel gratuit depuis un poste fixe.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Sipahimalani.
Conception :
agence Najja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
GMF p. 7
MAE p. 9
GRIMALDI
FORUM p. 29
CASDEN p. 31
KAWAN p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,70 €
Abonnement : 5,60 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Conférence sociale 5

Retraites : dossier brûlant 9

publiques
Négociation catégorie C 11

éducatives
Loi d'orientation :
deuxième lecture 13

Enseigner l'histoire
de l'immigration 15

c'est demain
Internet : une zone
de libre-échange 24

culturelles
Avignon, bouquet final 27

DOSSIER

Trente ans après... Une Fonction publique multiple

Trente ans après la loi
du 13 juillet 1983 qui
avait rénové et large-
ment modifié le statut
de fonctionnaire rem-
ontant à 1946, le
gouvernement a mis en
chantier une nouvelle
loi relative « à la déon-
tologie et aux droits et
obligations du fonc-
tionnaire. »



© TREVIKSNAJA

« Se dénuder, un acte politique »

Le sociologue Smaïn
Laacher analyse les
actes de l'Egyptienne
Aliaa, de la Tunisienne
Amina, des Femen dans
le monde arabe. Et
prend parti.



DR

édito

Bonnes vacances, bel automne !



Bernadette Groison

Le mauvais temps et les mauvaises nouvelles ont pesé sur le moral des Français, sans compter toutes les inquiétudes que nous pouvons nourrir quant à l'avenir des retraites... et une rentrée scolaire qui sera encore bien difficile dans nombre d'écoles et d'établissements.

Et si la deuxième conférence sociale a tenté de flirter avec la sortie de crise, il reste beaucoup à faire pour que cela se réalise ! Emploi, salaires, services publics, formation, Europe sociale... autant de sujets majeurs pour chacun des citoyens qu'il reste à concrétiser.

Après des vacances bien méritées, nous serons à nouveau très mobilisés pour mener toutes les campagnes, toutes les actions qui s'imposent pour gagner un réel changement, nécessaire à l'amélioration de la vie de chacun et indispensable

à l'avenir de notre démocratie !

Nous porterons les exigences et les espoirs, dans l'unité la plus large, confiants qu'ensemble nous pouvons faire que « demain soit meilleur qu'aujourd'hui ».

D'ici là, bonnes vacances...

Coopération décentralisée

Les collectivités locales jouent un rôle de plus en plus important dans l'aide aux pays en voie de développement. Contrairement aux grandes campagnes nationales, c'est un phénomène peu médiatisé. Selon le dernier rapport du Sénat sur la « coopération décentralisée », 4 806 collectivités territoriales interviennent aujourd'hui dans près de 140 pays, pour une aide publique au développement évaluée à 60,5 millions d'euros en 2010. Les actions vont de l'aide alimentaire à la coopération technique, en passant par les projets d'équipement. Grâce à une loi votée en 2005, les collectivités locales peuvent, pour diversifier le financement de cette activité, consacrer jusqu'à 1 % du budget de leur service d'eau et d'assainissement au financement d'actions de coopération décentralisée. Afin de promouvoir ces initiatives, un atlas de la

coopération décentralisée vient d'être mis en ligne sur le site du ministère des affaires étrangères.



> ALTER SUMMIT

L'Europe autrement

Les 7 et 8 juin, s'est tenu à Athènes un événement *Alter Summit*, première concrétisation d'un processus patiemment construit au niveau européen pour rassembler contre les politiques d'austérité imposées par la Troïka et construire une dynamique de lutte pour une autre Europe.

L'*Alter Summit* est un réseau européen qui regroupe à ce jour 189 organisations diverses (mouvements citoyens et féministes, organisations syndicales et associatives) issues de 22 pays différents.

Il n'aurait pas été réaliste et souhaitable - pour des raisons économiques et écologiques évidentes - de faire se déplacer des milliers de personnes de chaque pays. Mais ce rendez-vous visait à rassembler des représentants venus de toute l'Europe, à soutenir et conforter les luttes en cours, à renforcer les liens existants et à en tisser de nouveaux entre les différentes forces de progrès, à exprimer à travers un « Manifeste des peuples » des exigences urgentes et communes pour mettre l'Europe sur une tout autre voie, « démocratique, sociale, écologique et féministe ».

L'événement a connu trois temps distincts : 15 assemblées thématiques (rassemblant chacune entre 30 et 150 personnes) dont



L'*Alter Summit* s'est tenu au cœur de la capitale grecque.

celle sur l'éducation, co-organisée et animée par la FSU ; un meeting où plus d'une vingtaine d'intervenants, illustrant le large spectre du réseau, ont témoigné des luttes dans leurs pays et/ou apporté des soutiens européens et à l'issue duquel le Manifeste a été présenté ; une manifestation dans les rues d'Athènes où ont défilé environ 5 000 personnes.

Il s'agit maintenant de décliner le « Manifeste des peuples » à travers des luttes qui ne soient ni sectorielles ni éclatées dans chaque pays « pour faire de nos revendications des réalités par des actions nationales et européennes ». Cela suppose d'élargir encore le réseau à d'autres organisations, de produire des documents concrets, peut-être plus thématiques, plus à même de mobiliser les peuples, et de développer le réseau *Alter Summit* aux plans régionaux et locaux.

MONIQUE DAUNE

MÉTIER

Accueillir, surveiller, enseigner...

Pour Oscar Pascual, chef d'établissement à la piscine du Puy Sainte-Réparate, gérée par la Communauté du Pays d'Aix (13), s'ajoute la responsabilité de l'ensemble de la structure.

Originaire d'Espagne où il était... instituteur, Oscar, déjà titulaire du BEESAN (Brevet d'État d'éducateur sportif activités nautiques), a passé le concours d'ETAPS (la filière sportive des agents territoriaux) à son arrivée en France. L'établissement doit gérer des publics très divers : les scolaires bien sûr qui occupent une bonne part des créneaux en saison creuse, des personnes en situation de handicap venant d'un centre spécialisé voisin, et les usagers individuels.

L'affluence lors de la saison estivale ne va pas sans créer de problèmes : « nous devons être plus dans le relationnel, et faire respecter le règlement intérieur, pour pouvoir continuer à assurer la surveillance du bassin ». Depuis quelques années, outre les maîtres-



Oscar Pascual
Maître-nageur

nageurs saisonniers, des agents de sécurité viennent renforcer les équipes, ainsi que des éducateurs de la ville qui organisent, sur les terrains extérieurs, des activités en direction des jeunes : football, badminton... Mais le souci quotidien dans les établissements de baignade reste celui de l'hygiène. Le chlore, encore massivement utilisé car peu onéreux et efficace, se combine avec les impuretés qu'il est chargé de neutraliser, pour former des chloramines irritantes, et les maîtres-nageurs y sont exposés toute l'année ! La piscine du Puy a donc lancé une campagne « Nageons propres », pour sensibiliser le public aux gestes simples qui permettent de diminuer les apports : enlever ses chaussures, se changer dans la cabine, aller aux toilettes, prendre une douche savonnée... Les résultats sont prometteurs, et seront même suivis par une étude scientifique !

Emmanuel Guichardaz

> CONFÉRENCE SOCIALE

Quels chantiers !

Après celle de juillet 2012, la deuxième conférence sociale a été lancée les 20 et 21 juin par le président François Hollande. Six tables rondes ont réuni représentants du patronat et des syndicats.

Syndicats
Europe sociale Formation professionnelle
Consultations Feuille de route
 Séance plénière **Protection sociale**
Retraites Développer les filières
Fonctionnaires Conférence sociale
Travaux **Emplois de demain**
Conditions de travail Santé des salariés

Chacune était présidée par un ministre. Les thèmes arrêtés sont « Mobiliser pour l'emploi et la formation professionnelle » (Michel Sapin, ministre du Travail) ; « Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés » (Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes) ; « Développer les filières et anticiper les emplois de demain » (Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif) ; « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale » (Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé) ; « Relancer l'Europe sociale » (Thierry Repentin, ministre chargé des Affaires européennes).

La FSU était présente sur les trois tables rondes concernant l'emploi et la formation professionnelle, l'avenir des retraites et de notre protection sociale, l'action publique et notre modèle de service public. Comme en 2012 la rencontre a été ouverte par un discours du président et clôturée le lendemain par le Premier ministre Jean-Marc

de consultations a précédé, début mai, une réunion à Matignon de l'ensemble des organisations syndicales et patronales pour une « conférence de méthode ».

Lors de sa conférence de presse mardi 19 juin, la FSU a rappelé que le gouvernement doit marquer les ruptures avec les politiques précédentes et notamment budgétaires et fiscales et qu'il engage une politique résolue pour l'emploi privé comme public, qu'il cesse de baisser les dépenses publiques. Quant aux retraites, la FSU n'acceptera pas de nouvelles dégradations. Elle demande d'ores et déjà de ne pas retenir la piste de l'alignement public-privé qui sanctionnerait encore les fonctionnaires parce que les déroulements de carrière sont différents, sans apporter quoi que ce soit de plus aux salariés du privé. La FSU participera aux travaux qui s'ouvriront après la conférence sociale et en appellera aux salariés pour peser sur les décisions, car rien ne pourra se faire sans eux.

MARIANNE BABY

Répression et discrimination syndicales sous contrôle

Suite à l'initiative d'un collectif de chercheurs et de syndicalistes, en lien avec la fondation Copernic, le futur observatoire de la discrimination et de la répression syndicales (dans le public et dans le privé) est en train de prendre forme juridiquement. Une nécessité au moment où le gouvernement vient de refuser de faire voter la loi d'amnistie sociale ! Au-delà de la mise à jour et de la dénonciation de pratiques patronales antisyndicales, il s'attachera principalement à faire connaître les luttes et les résistances des salariés et de militants syndicaux victimes de discriminations et répressions syndicales. Il s'intéressera notamment aux recours juridiques qui ont été engagés et à leurs résultats.



© CADÉJUNAVA

Le fascisme tue... ensemble, combattons-le !

Le meurtre de Clément Méric, syndicaliste étudiant et militant antifasciste, s'inscrit dans la suite de trop nombreuses agressions commises par des groupes d'extrême-droite ces derniers mois. Confortés par des forces politiques qui reprennent des propos et des pratiques de l'extrême droite, les groupes fascistes refont surface. Les dernières mobilisation contre le mariage pour tous et toutes ont été l'occasion pour eux d'être mis sur le devant de la scène. Dans le respect de leurs différences, de nombreuses organisations dont la FSU ont appelé à s'unir pour rendre hommage à Clément et pour dénoncer la banalisation du FN et de ses idées xénophobes et racistes dans une manifestation à Paris, dimanche 23 juin ainsi que dans d'autres villes.

Un niveau de stress élevé en France

Une enquête de la Fondation européenne de Dublin menée en 2012 sur la qualité de vie montre que 13 % des Français ont ressenti, en 2011, une tension particulière « plus de la moitié du temps », 13 % « la plupart du temps » et que 5 % vivent sous tension en permanence. Ces scores sont d'au moins deux points supérieurs aux moyennes européennes. Des 27 pays de l'Union Européenne, seuls la Grèce et Chypre affichent des taux de stress supérieurs à ceux de la France.

Une autre enquête de la Fondation publiée fin 2012 indique que la France semble paralysée par une persistance des conditions de travail particulièrement difficiles, la précarité de l'emploi, un manque de reconnaissance, les difficultés à concilier la vie professionnelle et la vie personnelle. Autant de facteurs à l'origine sans doute les tensions constatées.

> PROTECTION SOCIALE

Rapport d'étape du HCFi

Le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFi-PS) a remis au Premier ministre le 7 juin son rapport d'étape sur la clarification et la diversification du financement de la protection sociale.



Le rapport montre que la piste de clarification construite sur la distinction entre « assurance » et « solidarité » n'a pas de pertinence car la solidarité est au cœur de notre système de protection sociale, qu'elle soit horizontale (entre personnes qui ont à supporter un risque social ou non) ou verticale (entre ménages aisés et modestes). Il préfère distinguer les « prestations universelles » et les « prestations à caractère contributif » et démontre que les systèmes de protection sociale les plus robustes et efficaces sont ceux qui assurent à tous un haut niveau de prestation : il s'agit là d'un point d'appui pour la FSU pour les débats à venir.

Il propose aussi de requalifier juridiquement les prélèvements (« cotisations » quand ils financent la protection sociale, « impôts » quand ils financent l'action publique) : une idée qui mérite d'être approfondie. La FSU approuve par ailleurs la nécessité d'évaluer les « niches sociales »

(ou « mesures dérogatoires ») car les exonérations de cotisations sociales et les exemptions d'assiette représentent un réel manque à gagner pour le financement de la protection sociale.

Le rapport s'intéresse plus particulièrement à la branche famille. S'il écarte la proposition du MEDEF d'une réduction sèche des cotisations « patronales », il formule plusieurs hypothèses (globalement « neutres » pour les ménages et les entreprises) de transfert de tout ou partie des cotisations « patronales » de la branche famille vers d'autres branches, moyennant la réaffectation, pour les mêmes montants, de divers impôts ou taxes en provenance de ces branches. La FSU a dit son opposition au 3^e scénario qui prévoit certes l'augmentation des cotisations vieillesse versées par les employeurs et une diminution de la part salariale des cotisations vieillesse mais permet aussi un désengagement total des employeurs de la branche famille en échange d'une augmentation de la CSG.

La FSU rappelle dès aujourd'hui que l'emploi et les salaires sont déterminants pour assurer un financement pérenne. Elle n'acceptera pas que le refus de mobiliser les financements nécessaires conduise à une baisse des prestations comme cela a été trop souvent le cas par le passé. Le rapport montre en effet que des financements supplémentaires peuvent être mobilisés en élargissant l'assiette des prélèvements sur le capital et par une lutte résolue contre l'évasion fiscale et sociale.

MONIQUE DAUNE

Le choix de la fiscalisation pour la politique familiale

Le gouvernement a finalement renoncé à la modulation des allocations familiales, ce dont la FSU se félicite. Mais les mesures fiscales annoncées pour 2014 (nouvel abaissement du plafond du quotient familial de 2 000 à 1 500 euros par demi-part fiscale et suppression de la réduction d'impôt pour les enfants scolarisés en collège ou lycée) ne feront porter les efforts que sur les familles, y compris celles qui ne perçoivent pas d'allocations familiales. On est encore loin de la nécessaire réforme fiscale en profondeur pour plus de justice sociale.

En imposant le retour à l'équilibre de la branche famille dès 2014 alors que les projections annoncent un solde positif en 2019 et un excédent de plus de six milliards d'euros en 2025, le gouvernement fait aujourd'hui le choix d'augmenter la part de la fiscalisation dans le financement de la branche famille, en réduisant de facto celle des cotisations « patronales ».

Un choix très discuté qui augure mal de la suite.

**Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.**



SPÉCIAL MÉTIER DE L'ENSEIGNEMENT

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics**, en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

**10 %
DE RÉDUCTION***
sur votre assurance **AUTO**

+

Pour les moins de 30 ans

**JUSQU'À
100 € OFFERTS****

50 € sur votre assurance **AUTO**
50 € sur votre assurance **SANTÉ**

*Offre réservée aux agents des services publics, personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{re} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

**Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif Avant 30 et valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Via. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9. Les contrats complémentaire santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



Assurément Humain

Exception culturelle : la France obtient gain de cause

Le secteur audiovisuel sera finalement exclu du mandat de négociations commerciales entre l'Union Européenne et les États-Unis. Alors que débutaient les discussions en vue du plus vaste accord de libre-échange, entre l'Union Européenne et les États-Unis, la France avait brandi la menace d'un veto si une telle disposition n'était pas respectée. Le risque était en effet de voir remis en cause les règles spécifiques qui permettent de subventionner la création, ou d'imposer des quotas de diffusion selon l'origine ou la langue. Cette position était soutenue par le Parlement européen, les ministres de la culture d'une quinzaine de pays et de nombreux artistes ou producteurs (Costa Gavras, Béatrice Béjo, Steven Spielberg...). La vigilance reste de mise cependant, les discussions devant s'étaler sur plus d'une année, mais il faudra alors l'unanimité de la commission pour réviser les termes du mandat.

> RAPPORT OCDE

Inégalités : le grand écart

Les dernières données de l'OCDE le confirment : l'écart entre les riches et les pauvres n'a cessé de se creuser ces dernières décennies, et le processus s'est accéléré récemment.



L'écart entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de s'aggraver.

« Après les prélèvements et les transferts sociaux, le revenu des 10 % d'individus les plus riches des pays de l'OCDE était 9,5 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres en 2010, contre 9 fois en 2007 » (OCDE, mai 2013). De même, le taux de pauvreté au sein de l'OCDE, et en particulier celui de la pauvreté des enfants, a augmenté régulièrement entre 1996 et 2005, et à un rythme plus fort à partir de 2006.

La situation française fait apparaître des tendances similaires, même si les niveaux de pauvreté et d'inégalité sont plus faibles

que la moyenne de l'OCDE. Le rapport entre le revenu moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les pauvres passe de 6,1 en 1996 à 7,2 en 2011. En 1996, 7,6 % des ménages français sont pauvres, ils sont 6,8 % en 2002, mais 7,9 % en 2011. La hausse de la pauvreté est donc bien antérieure à la crise. Les chiffres montrent aussi, de 1990 à 2011, la concentration grandissante des revenus entre les mains d'une petite portion de la population. La répartition des revenus dans la société française est donc de plus en plus inégalitaire.

Bien sûr, la crise a aggravé les inégalités et la pauvreté. Mais l'enquête montre que les pays de la zone OCDE n'ont pas attendu cette crise pour devenir plus inégalitaires : l'OCDE ne fait finalement que constater le résultat des politiques d'affaiblissement des services publics ainsi que des systèmes de solidarité et de redistribution. Politiques qu'elle contribue à promouvoir depuis plusieurs décennies. Demander de protéger les plus pauvres tout en pronant la réduction des dépenses publiques, l'OCDE ne craint décidément pas la contradiction.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Logement par ordonnances

Côté construction de logements, le projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances pour simplifier les procédures et accélérer les mises en chantier devrait être adopté dans les jours qui viennent. Côté consommateurs, la ministre Cécile Duflot présente fin juin au Conseil des ministres le projet de loi pour « l'accès au logement et un urbanisme rénové », dit « ALUR », devant répondre à la crise du logement, mais aussi à la volonté de préserver l'environnement. Le projet encadrant notamment les pratiques des professionnels de l'immobilier (marchands de biens, agences, syndics). Ce projet devrait aussi comporter un volet logements sociaux dont les propositions s'appuient sur le rapport issu de la concertation sur les attributions de logements sociaux rendu à la Ministre en mai. Il s'agit de rénover la procédure d'attribution de ces logements : simplification des démarches via un dossier unique, transparence par une information plus complète et plus régulière du demandeur, pilotage intercommunal pour une meilleure gestion des logements vacants, mise en place d'un outil aidant à hiérarchiser les demandes.

> RETRAITES

Dossier brûlant

Le rapport Moreau, paru le 14 juin, avait été précédé d'une campagne sur la nécessité de prolonger, en les renforçant, les mesures régressives prises sur les retraites. Sans tirer les bilans de la réforme Fillon, sans prendre en compte le chômage récurrent des seniors, le gouvernement annonce de nouveaux « efforts à faire »... et un projet de loi à l'automne.



© CADIEU/NAJA

Les fuites avaient été soigneusement organisées, les préconisations connues rappelaient aux centaines de milliers de grévistes et de manifestants de 2010 de mauvais souvenirs. Car en plein cœur d'une crise économique qui met au jour une fraude fiscale massive, ce sont les salariés (presque coupables de vivre trop longtemps !) qui feraient encore les frais de bien des pistes suggérées par le rapport Moreau : un nouvel « effort » pour les salariés, actifs et retraités, avec des mesures qui pèseraient sur la consommation, et donc la croissance et l'emploi. La population attend plutôt des mesures qui corrigent les injustices et les inégalités imposées par les précédentes réformes. Le même rapport se garde d'ailleurs bien de traiter la question des inégalités entre les femmes et les hommes au niveau des retraites ou la suppression du système injuste de la décote et de la surcote.

Une nouvelle réforme des retraites est-elle si urgente qu'on nous le dit ? Et si la première urgence, c'était

d'abord de changer le cap de la politique économique imposée de fait par la commission européenne et le MEDEF ? Sauver les retraites de l'avenir, c'est d'abord sauver l'emploi d'aujourd'hui, celui des jeunes pénalisés par une entrée de plus en plus tardive dans l'emploi, celui des seniors abandonnés à la porte des entreprises, celui des fonctionnaires indispensables au bon fonctionnement des services publics.

Après des années de mesures régressives pour les fonctionnaires, revient une fois de plus l'antienne d'un alignement entre le public et le privé, sous couvert d'une soi-disant équité, alors que les effets des différents systèmes sont comparables. Cette approche ne prend pas en compte les spécificités de carrière et d'emplois dans la Fonction Publique et vise surtout à réduire les pensions des salariés du public sans rien améliorer de celles des salariés du privé.

La FSU a clairement exprimé son opposition à un nouvel allongement de la durée des cotisations. Assurer une retraite à taux plein à 60 ans, préserver les pensions et le niveau de vie des retraités : c'est sur ces objectifs et sur les moyens de leur financement que doit porter le débat social. Parallèlement aux discussions lors de la conférence sociale, la FSU a demandé des concertations spécifiques à la Fonction publique et pris contact avec les autres organisations syndicales. Le dossier est déjà brûlant !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Les retraités se rebiffent

Les organisations de retraités de la CGT, FO, FSU, UNIR-Solidaires considèrent le rapport Moreau comme une attaque frontale contre un pouvoir d'achat des retraités déjà dégradé : sous-indexation des pensions sur trois ans, hausse de la CSG pour certains à hauteur de 7,7 %, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, ce qui accroîtrait la charge fiscale de millions de foyers retraités, sous-indexation des salaires pris en compte pour le calcul de la retraite. Elles s'élèvent par ailleurs contre un allongement de la durée de cotisations qui pousserait les salariés à retarder leur départ ou à percevoir des retraites minorées. Dans un communiqué commun, elles se sont engagées à mobiliser les retraités et ont décidé de s'adresser aux groupes parlementaires.

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.



MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur mae.fr

**Fonctionnaires :
ni gel des
salaires ni recul
des retraites**

FSU, CGT, FO, Solidaires, CFTC et CFE-CGC ont appelé ensemble le gouvernement à rompre avec la politique de gel sans précédent des salaires des quelque 5,2 millions d'agents de la fonction publique. Les organisations de fonctionnaires ont exprimé une nouvelle fois un complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014 et exigent l'ouverture de réelles négociations sur les rémunérations. Question retraites, alors que la piste d'une révision du calcul des pensions des agents serait à l'étude, elles annoncent aussi qu'elles n'accepteront aucun nouveau recul et mettent en perspective mobilisation et action au plus tard début octobre.



© NETANGENAI

> DÉCENTRALISATION

Le flou toujours de mise

Face à la fronde des élus, le gouvernement avait décidé de découper en trois projets de loi distincts. Le premier volet sort profondément modifié du passage au Sénat... mais le gouvernement n'a pas dit son dernier mot.



© RIVALDINAJA

L'acte III de décentralisation verra-t-il le jour ? La question est légitime, à voir le projet global découpé en trois et égrené dans un calendrier de plus en plus distendu. Phénomène caractéristique des tensions entre associations d'élus, le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » est sorti notablement modifié des débats au Sénat. Au grand dam de l'Association des Régions de France, la conférence territoriale est ainsi réduite à une structure de dialogue « souple et légère », le pacte de gouvernance territorial est supprimé. La partie sur les métropoles a été aussi largement remaniée par le Sénat : les villes ou intercommunalités de 400 000 habitants situées dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants pourraient, sur la base du volontariat, devenir des métropoles. Cela

pourrait concerner Bordeaux, Rouen, Toulouse, Lille, Strasbourg, Montpellier, Grenoble et Rennes (Nice est déjà une métropole dans le cadre de la loi de décembre 2010). Le transfert obligatoire de certaines compétences à la métropole au 1^{er} janvier 2017 est supprimé au profit d'un conventionnement

Lille deviendrait une « métropole européenne » tandis que Strasbourg, « euro-métropole », bénéficierait en tant que « capitale » d'un contrat spécifique avec l'État. Le Sénat a donné son feu vert à la création au 1^{er} janvier 2015 de la métropole de Lyon, première métropole française à compétences étendues (celles de la communauté urbaine plus celles du département). En revanche, il a rejeté les projets du gouvernement en ce qui concerne Paris et l'Ile-de-France. La métropole d'Aix-Marseille-Provence, toujours très contestée, serait reportée de 2015 à 2016.

Le gouvernement annonce qu'il maintiendra ses objectifs et déposera des amendements pour revenir au projet initial. Tout cela conforte les inquiétudes et oppositions exprimées par la FSU. Cette réforme s'appuie sur une conception de mise en concurrence des territoires et de « spécialisation » mettant en danger les évolutions économiques nécessaires et reste bien opaque pour les usagers et les personnels concernés !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Décentralisation : d'autres lois concernées

La question de la carte des formations professionnelles a été réécrite dans la loi sur l'éducation, avec prééminence au Recteur (mais sans régler réellement qui tranchera en cas de désaccord sur la signature de la convention entre la Région et le Recteur). Au niveau de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), les régions devraient établir un schéma directeur, elles sont aussi fortement concernées par l'apprentissage dans le Supérieur. Plusieurs amendements insistent sur un rôle accru des régions dans la stratégie de recherche.

Par ailleurs, les propositions de loi sur les normes et sur le statut de l'élu, adoptées en janvier au Sénat, seront examinées elles aussi par l'Assemblée nationale en juillet.

> NÉGOCIATIONS SALARIALES

C pas assez

Le 21 mai dernier, s'ouvraient des négociations dans la fonction publique sur la catégorie « C », l'objectif affiché étant d'en relever le niveau par rapport au SMIC, dans l'attente d'une discussion d'ensemble sur la refonte des grilles des trois catégories qui doit s'ouvrir à l'automne.



© TRÉVIER/INA

5 points uniformes supplémentaires en catégorie C sont prévus pour 2015.

Annoncées par Marylise Lebranchu début février, ces discussions restent contingentes dans un cadre général contraint de « maîtrise » des dépenses publiques. De fait, si les constats sont partagés, les premières propositions se sont révélées décevantes, la ministre avançant une augmentation pour les plus bas échelons de 2,3 %, ce qui correspond à l'augmentation du SMIC l'an dernier (le coup de pouce de juillet 2012 de 2 % et l'augmentation de 0,3 % au 1^{er} janvier), et une fusion des corps de la filière administrative en un corps interministériel à gestion ministérielle. Pour les agents, cela revenait à une augmentation au premier janvier 2014,

pour les seuls échelons du bas de la grille, de 27,02 euros mensuels nets.

Les organisations syndicales ayant unanimement fait savoir leur mécontentement, l'agenda a été revu et un nouveau cycle de négociations s'est ouvert, avec des discussions bilatérales.

La FSU a été ainsi reçue le 5 juin. Les nouvelles propositions de la ministre ont sensiblement évolué : 5 points uniformes supplémentaires en catégorie C sont prévus pour 2015 avec l'équivalent nécessaire en B. Le ministère ouvrira des discussions sur l'ensemble de la grille (A-B-C) à l'automne et laisse ouvertes toutes possibilités de rediscuter alors de la catégorie

C (nombre de grades, questions liées au recrutement et aux qualifications). Ces premières mesures prévoient une amélioration allant jusqu'à 24 points (en indice majoré). Ces engagements, écrits, devront être tenus. Le prochain rendez-vous sur ce projet aura lieu le 28 juin. En parallèle de ce chantier conjoncturel pour la catégorie C, et alors que la ministre vient d'annoncer la poursuite du gel du point d'indice pour 2014, la FSU revendique l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme pour tous les agents de la Fonction publique et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies par les agents.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Politique de la ville : fin des ZUS, ZFU, Cucs

Le ministre délégué à la Ville, François Lamy, a rendu publique la nouvelle méthode de répartition des crédits de la politique de la ville.

Contrats urbains de cohésion sociale, zones urbaines sensibles, zones franches urbaines devraient disparaître pour ne laisser place qu'à des « quartiers prioritaires », une nouvelle cartographie établie sur un critère unique, la part de population à bas revenus. Ce critère devra aussi être articulé avec l'offre de transports et les infrastructures existantes dans l'élaboration des futurs contrats de ville.

Un projet de loi listant les quartiers est annoncé d'ici la mi-juillet pour débat parlementaire à l'automne.



© CADÉU/INA

L'eau est un droit humain



La FSU s'est associée à la proposition d'initiative citoyenne européenne : l'eau et l'assainissement sont un droit humain ! L'eau est un bien public, pas une marchandise !

Cette pétition s'oppose à la libéralisation et à la privatisation de l'eau, déjà signée par 1,5 million d'Européens, doit encore rassembler au moins 45 000 signatures en France d'ici fin septembre.

Elle a pour objectif d'obtenir de la Commission européenne qu'elle propose une législation qui fasse du droit à l'eau et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Pour signer : <http://www.right2water.eu/fr/node/5>

Carte scolaire pas si souple

Une étude d'Y. Dutercq et N. Mons pour la DEPP montre que l'assouplissement de la carte scolaire a conduit à une recentralisation des décisions de dérogations au niveau du DASEN et à une marginalisation de fait des principaux de collège. Dans de nombreux départements, les commissions décentralisées de bassin ont été démantelées au profit d'une commission unique. On assiste dans le même temps à un renforcement de la hiérarchisation et de la différenciation des établissements au travers d'une politique de promotion et de marketing, destinée d'une part à séduire les usagers. Dans les collèges déjà soumis à des processus d'évitement, la tendance s'amplifie. Malgré les efforts de leurs personnels, il apparaît très difficile pour de tels collèges de se positionner dans une configuration d'établissements où dominent la course à l'image et aux élèves et le déploiement de stratégies de captation de publics.

> JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans l'attente...

Les évolutions attendues pour les AVS ou la coopération avec les établissements spécialisés, tardent à voir le jour.



© TRÉVIER/INA/VA

Plus de 60 % des élèves bénéficient de l'appui d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS).

En 2011-2012, ils étaient 130 517 élèves en situation de handicap dans le premier degré et 79 878 dans le second degré (public et privé). Plus de 60 % d'entre eux bénéficient de l'appui d'un auxiliaire de vie scolaire (AVS) lorsqu'ils sont scolarisés en classe ordinaire.

Mais le système a ses limites. En premier lieu, la très forte précarité de ces personnels (en contrat aidé ou sur poste d'assistant d'éducation). Le rapport sur la « professionnalisation de l'accompagnant du jeune handicapé », rédigé par Pénélope Komitès a été remis au gouvernement, mais il est soumis à une expertise juridique et financière, avant parution prévue ce mois-ci.

Autre pierre d'achoppement : l'évaluation

précise des besoins, depuis l'établissement de scolarisation jusqu'à la commission des droits et de l'autonomie de la MDPH. Un nouvel outil, le GEVASCO, élaboré conjointement par la CNSA et le ministre de l'éducation nationale a vu le jour, et devrait être déployé dans le courant de l'année 2013-2014. Des tests de « reproductibilité » (vérifier si, à situation égale, on arrive aux mêmes conclusions) seront réalisés sur la période.

Enfin, la coopération avec les établissements et services médico-sociaux, devant permettre de dépasser les clivages institutionnels et culturels entre les deux secteurs n'a pas vraiment progressé. La signature récente d'une convention entre le ministère de l'Éducation Nationale et l'APAJH, l'une des plus importantes associations du secteur du handicap devrait dans ce contexte apporter un peu d'air frais, en permettant par exemple à des professionnels d'être présents, les premières semaines de scolarisation, aux côtés de l'enseignant. Cette convention devait être signée officiellement lors du congrès de l'APAJH qui se tenait du 25 au 27 juin au Mans.

Quant aux autres annonces, elles attendront sans doute la conférence interministérielle du handicap, début juillet.

Quant aux autres annonces, elles attendront sans doute la conférence interministérielle du handicap, début juillet.

MARIANNE BABY

Accord-cadre l'ESPER / éducation nationale

Le 13 juin, Vincent Peillon, Ministre de l'éducation nationale, Benoît Hamon, Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation et Roland Berthilier, président de L'ESPER (L'Économie sociale partenaire de l'école de la République), ont signé un accord-cadre pour développer l'éducation et la formation à l'économie sociale et solidaire (ESS), notamment via une « semaine de l'ESS à l'école ».

Association rassemblant 40 organisations de l'économie sociale agissant dans le champ de l'école et de la communauté éducative (associations, mutuelles, coopératives, syndicats, dont la FSU), L'ESPER se veut lieu de dialogue, afin de développer des actions communes pour promouvoir les valeurs partagées par ses membres.

> LOI D'ORIENTATION

Deuxième lecture

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République arrive en deuxième lecture au Sénat le 24 juin. Les grands équilibres négociés lors des premières lectures à l'Assemblée nationale puis au Sénat ont été maintenus.



Le Sénat a introduit les principes de mixité sociale, de coopération entre élèves, de reconnaissance que chacun doit être considéré comme capable d'apprendre. Il renforce les dispositions sur la scolarisation des moins de trois ans (comptage dans les effectifs...). Il indique que le socle commun de connaissances, de compétences et de culture doit permettre la poursuite d'études. Il instaure le droit au retour en formation initiale sous statut scolaire pour les élèves décrocheurs. Il explicite la nécessité de l'accord du recteur dans l'établissement par les régions de la carte des formations professionnelles initiales. Il renforce une proposition de l'Assemblée en donnant au redoublement un caractère exceptionnel, l'orientation au choix des familles faisant l'objet d'une expérimentation.

Les ESPE « assurent » désormais les actions

de formation initiale, mais l'entrée dans les équipes pédagogiques de personnels de direction et d'inspection, ainsi que d'« acteurs de l'éducation populaire, de l'éducation culturelle et artistique et de l'éducation à la citoyenneté » interroge : qui, quand, choisis par qui, avec quel statut, quelle rémunération... ?

Si le texte confirme la priorité au premier degré, des interrogations demeurent sur l'avenir du second degré. En collège, il instaure un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, ainsi que des enseignements complémentaires pour l'acquisition du socle, et la possibilité de stages en 3^e de façon à préparer un éventuel accès à la voie professionnelle, au risque de renforcer l'image de voie de relégation. Quant au lycée, il reste le grand absent du texte.

VALÉRIE SIPAHIMALANI

Formation

Le Conseil supérieur de l'éducation a rendu le 6 juin un avis positif sur le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, qui doit guider la formation dans les futures ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Le texte décline des compétences communes à tous les personnels amenés à être formés dans ces Écoles : « acteurs du service public d'éducation », « pédagogues et éducateurs au service de tous les élèves », « acteurs de la communauté éducative ». Il précise aussi les attendus propres au professeur (« professionnel porteur de savoirs et d'une culture commune », « praticien expert des apprentissages »), et en particulier au professeur documentaliste, puis au conseiller principal d'éducation (« conseiller de l'ensemble de la communauté éducative et animateur de la politique éducative de l'établissement », « accompagnateur du parcours de formation des élèves », « acteur de la communauté éducative »). Le travail de concertation mené depuis janvier a permis notamment d'y introduire l'idée d'un apprentissage progressif tout au long de la carrière, les modalités d'évaluation des stagiaires restant cependant à définir.

Bac : nouvelles épreuves

La session 2013 du baccalauréat, en cours alors que nous écrivons ces lignes, achève la mise en place de la réforme de la voie générale et d'une partie de la voie technologique. Les enseignants auront eu leur lot de difficultés : prise en charge des nouvelles épreuves orales de langues vivantes sans consignes claires ni rémunération, préparation chaotique de nouveaux écrits au cadrage tardif et délivré au compte-gouttes, nouveaux programmes particulièrement difficiles à terminer dans les temps.

De leur côté, des chefs d'établissement du SNPDEN-UNSA ont choisi une communication spectaculaire sur le coût de l'examen : 1,5 milliard d'euros (dont 1,4 milliard de salaire des enseignants...), proposant la suppression des épreuves terminales. Cela aurait à leurs yeux le mérite de permettre la gestion locale à moindre frais du diplôme, mais quelle valeur nationale aurait-il alors ?

Des cours en anglais ?

L'article 2 du projet de loi sur l'enseignement supérieur (voir ci-contre) a provoqué une vive polémique en offrant la possibilité de dispenser certains cours (1 %) en anglais, dans le cadre d'accords avec des universités étrangères ou de programmes financés par l'Union européenne. Il s'agirait, pour les partisans, de séduire les étudiants brillants de pays émergents (Brésil, Chine, Inde...) en leur permettant de venir étudier en France plutôt que dans un pays anglophone. Les opposants craignent au contraire un appauvrissement de l'enseignement (quand la discipline est enseignée dans une langue étrangère mal maîtrisée) et surtout un recul du rayonnement de la langue et de la culture françaises. Les partisans leur répondent que l'anglais est déjà la langue prédominante chez les scientifiques et que les grandes écoles n'ont pas attendu pour dispenser une partie de leurs cours en anglais.

> UNIVERSITÉS

La loi au Sénat

Faible majorité à l'Assemblée Nationale (289 voix pour et 248 contre) et débat limité par la procédure accélérée choisie par le gouvernement pour le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui engage pourtant l'avenir de 2,3 millions d'étudiants.



Du projet de loi, on a surtout débattu des cours en anglais à l'université.

Les médias auront surtout rendu compte de la question des cours en anglais à l'université, mais le texte voté contient d'autres « innovations » aux effets contestables comme l'orientation préférentielle, à moyens constants, de quotas de bache-

liers de la voie professionnelle ou technologique vers les STS et les IUT pour éviter une « errance » en Licence.

La ministre avait annoncé vouloir introduire plus de collégialité dans la gouvernance des universités. En fait, les modes de scrutin ne sont revus qu'à la marge, la place des personnels et étudiants reste très limitée, en particulier dans les regroupements imposés, et les extérieurs (représentants de la région en premier lieu) ont des prérogatives accrues. De plus, loin d'affirmer l'importance des missions fondatrices de l'enseignement et de la recherche, le projet de loi en renforce une vision utilitariste en introduisant la mission de « transfert vers les secteurs socio-économiques ». En parallèle, aucune mesure ne vient améliorer les conditions d'exercice de métiers qui ne cessent de se dégrader sous l'effet d'un sous-encadrement général et d'une précarité massive.

Par ailleurs, ne s'accompagnant pas des moyens pour assurer la réussite de tous les étudiants et relancer la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, ce projet de loi fait l'impasse sur les vrais sujets de préoccupation. Sans rupture avec les logiques libérales de la loi LRU et du pacte pour la recherche, il ne répond pas aux attentes de la communauté universitaire. Son examen au Sénat a commencé le 18 juin.

CLARA CHALIGNY

Assistants d'éducation : des postes supprimés ?

De l'ordre de 2000 postes d'assistants d'éducation (AED) seraient supprimés dans les collèges et les lycées à la rentrée 2013, soit l'équivalent du nombre de postes créés par le ministère à la rentrée 2012. Le ministère dément avoir donné consigne en ce sens. Le problème provient du fait que la rémunération des AED est sur même enveloppe budgétaire que les crédits pour les élèves handicapés et les élèves boursiers. Ces deux derniers postes étant en augmentation, ainsi que le smic, base de la rémunération des AED, le maintien d'un volume budgétaire total constant génère mécaniquement une baisse du nombre possible d'AED.

Le SNES et la FSU ont fait adopter au Conseil supérieur de l'éducation du 6 juin un vœu demandant au ministre le maintien, au moins, de l'intégralité du potentiel d'AED. L'augmentation des effectifs des élèves (+ 35 000) prévue par le ministère à la rentrée prochaine nécessiterait même une augmentation pour ne pas dégrader les conditions d'encadrement de la vie scolaire, qui ont largement souffert des suppressions de postes des dernières années.

La mobilisation continue auprès du ministère et dans les académies pour obtenir des engagements clairs en faveur des vies scolaires.

> PROGRAMMES

Enseigner l'histoire de l'immigration ? Un enjeu de cohésion sociale

Faire connaître l'histoire de l'immigration en France est une démarche éducative reconnue par les programmes qui inscrivent, aux différents niveaux, et sous différentes formes, cet enseignement qui est également culturel et civique.

Élément majeur de la cohésion sociale et républicaine de la France, la question de l'immigration n'a pas été jusque là un thème culturel « légitime », ni vraiment pris en charge par l'institution scolaire. Pourtant le slogan entendu dans nombre de manifestations anti racistes « Première, deuxième, troisième génération : nous sommes TOUS des enfants d'immigrés ! » ne relève pas que d'une sympathique volonté de soutien aux étrangers. L'immigration est véritablement indissociable de l'histoire de France, de sa civilisation, de la construction de son identité : des millions d'hommes et de femmes qui ont quitté leur pays d'origine, pour s'établir en France et devenir français.

La France est, en Europe, le seul pays qui a connu, sur une longue durée, le même destin que celui des États-Unis d'Amérique pendant que tous les autres pays européens ont, jusqu'au milieu du xx^e siècle, envoyé dans le monde entier une proportion importante de leur population. Or, cette histoire est quasiment méconnue et elle n'est pas reconnue.

Faute de perspective historique, la plupart de nos concitoyens vivent l'immigration comme un phénomène récent, passager, accidentel, qui confronte la communauté nationale alors que toute l'histoire, ancienne ou récente, fait le récit d'une immigration constitutive, au fil des réussites et des échecs, d'une part importante de la réalité française.

Montrer l'essentiel de cette construction collective, c'est vouloir contribuer à changer le regard contemporain sur l'immigration et favoriser l'entreprise, en perpétuel chantier, de l'intégration et de la cohésion sociale.

MARIANNE BABBY

La cité nationale de l'histoire de l'immigration



Cet établissement public est chargé de rassembler, sauvegarder, mettre en valeur et rendre accessibles les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration en France, notamment depuis le xix^e siècle et de contribuer ainsi à la reconnaissance des parcours d'intégration des populations immigrées dans la société française et de faire évoluer les regards et les mentalités sur l'immigration en France. Cette reconnaissance de la place des étrangers dans l'Histoire commune nécessite un travail symbolique, sur ce qui définit le patrimoine commun et la culture légitime. Pour relever ce défi, la Cité mise sur une muséologie qui ne soit « ni celle des objets, ni celle des discours, mais plutôt celle des regards où le point de vue de "autre" doit avoir sa place », réfléchissant notamment aux formes spécifiques du spectacle et de la création pour une appropriation collective. Elle met à disposition des enseignants des ressources y compris sur les dimensions économiques, démographique, politique et sociale de cet enseignement.

3 questions à

Peggy Derder : « partie intégrante de notre histoire »



Peggy Derder, responsable du département Éducation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Pourquoi enseigner l'histoire de l'immigration ?

À la faveur des derniers changements de programmes scolaires du second degré, l'histoire de l'immigration apparaît désormais explicitement dans les curricula. C'est le cas en classes de Troisième, de Première, mais aussi au lycée professionnel. Le sujet est également présent dans de nombreuses autres disciplines comme les langues vivantes, le Français, l'éducation civique, les disciplines artistiques etc. Le département Éducation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration a d'ailleurs effectué un recensement de la place de l'immigration dans les programmes dans un document téléchargeable sur notre site Internet. Au-delà des connaissances et des compétences indiquées dans les programmes, il s'agit de mettre en exergue le fait que l'histoire de l'immigration est partie intégrante de notre histoire nationale, de souligner les apports de l'immigration à la construction de la société française.

Comment aborder ce sujet en classe ?

Le sujet de l'immigration peut être abordé dans le cadre de séquences disciplinaires ancrées dans les programmes mais aussi à la faveur de projets pédagogiques interdisciplinaires. Dans ce contexte, il est très fructueux de croiser par exemple, histoire, litté-

rature, histoire des arts, etc. Entrer dans cette thématique par les objets, les œuvres d'art contemporain, les témoignages, le cinéma, le théâtre, la littérature, ou la bande dessinée comme nous allons le proposer en 2013-2014 à l'occasion de l'exposition temporaire Albums est une démarche très porteuse auprès des élèves quel que soit leur niveau.

Quelles sont les ressources disponibles ?

Le département Éducation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration propose de nombreux outils pédagogiques mobilisables de l'école primaire au lycée : parcours de visite dans le Musée, séquences disciplinaires ou pluridisciplinaires, fiches en Histoire des arts, littérature et société, pour la pratique du débat... Toutes ces ressources inédites sont accessibles librement sur notre site Internet.



8€



10 € au lieu de 15



8€



5 € au lieu de 8



15 € au lieu de 19.5



8 € au lieu de 20



6 € au lieu de 15



9.9€



10 € au lieu de 18

Abonnez-vous...!

« Regards croisés »

La nouvelle revue trimestrielle

regards croisés /06

Les gauches en Amérique latine

Pierre Larrouzet



Abonnement
À la revue : 26 €
Pour un an
(4 numéros)

La lettre électronique

Tous les mois

Abonnement
Gratuit sur le site



Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr
Livres à commander à

Trente ans après... Une Fonction publique multiple



© TRÉVIERS/NAJA

Trente ans après la loi du 13 juillet 1983 qui avait rénové et largement modifié le statut de fonctionnaire remontant à 1946, le gouvernement a mis en chantier une nouvelle loi relative « à la déontologie et aux droits et obligations du fonctionnaire. »

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Isabelle Sargeni-Chetaud,
Valérie Sipahimalani**

Depuis 1946, l'histoire de la Fonction publique à la française a été marquée par des évolutions profondes, qui devront se poursuivre pour assumer encore mieux ses missions de Service Public.

Plus de cinq millions de personnels (un salarié sur cinq environ) concourent quotidiennement dans la Fonction publique aux missions d'intérêt général qui font la raison d'être du Service Public. Ce sont les droits et obligations qui en découlent qui constituent la spécificité et la raison d'être du statut général des fonctionnaires, quel que soit leur versant de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière), le corps concerné ou la catégorie.

Égalité, continuité, adaptabilité, c'est sur ces enjeux fondateurs, depuis le programme du

Conseil national de la résistance, que se sont forgés le statut et la réglementation du fonctionnaire par rapport à son administration. Les évolutions du statut des fonctionnaires ont accompagné l'évolution de l'État et des collectivités territoriales. La loi de 1983 n'a-t-elle pas suivi de près les lois de Deferre (acte I de la décentralisation) ? Depuis, les contours des ministères se sont modifiés, les compétences des collectivités territoriales se sont élargies, les effectifs ont évolué dans les différents champs d'intervention. Ces dernières années, les coupes budgétaires ont profondément atteint la fonction publique d'État, réduisant ses effectifs alors qu'ils continuaient plutôt à se développer dans les régions, les départements, les communes. Les fonctions ont elles aussi évolué : la catégorie D a disparu, les ratios entre C, B et A se sont modifiés, de manière différente suivant les secteurs. Pourtant, malgré des stratégies gouvernementales d'affaiblissement de la Fonction Publique, d'individualisation des carrières et des rémunérations, les garde-fous essentiels que représentent le statut, la grille ont évité des reculs bien plus grands. À contrario des conséquences de la crise de 2008 dans certains pays d'Europe pour les fonctionnaires !

Après des années de maltraitance des fonctionnaires, sur fond de RGPP et de nouvelle gouvernance, l'élan des fonctionnaires pour leurs métiers, pour leurs missions ne s'est pas démenti.

C'est pourquoi, pour la FSU, si le statut général des fonctionnaires doit être revu, cela ne peut être que pour l'adapter mieux aux évolutions sans remettre en cause les droits et garanties collectives qu'il comporte. C'est pourquoi aussi, elle a refusé qu'à l'occasion d'un nouveau texte de loi, soit introduit l'obligation de réserve pour les fonctionnaires.

Les Services Publics sont une chance pour chacun, un investissement d'avenir pour tous, une richesse pour le pays, pas une charge ! Les obligations qui leur incombent sont autant de droits et de garanties pour les citoyens. Il n'y a pas de « services à tous les publics » sans Fonction Publique.

Un peu d'histoire

Avant 1946, il existait des fonctionnaires qui avaient avant tout devoir d'obéissance mais pas de statut.



© NETANGENIA

Le Conseil national de la résistance a organisé un cadre juridique pour la fonction publique d'État. De 1983 à 1986, une fonction publique regroupant les trois versants (État, territoriale, hospitalière) est créée. « Le fonctionnaire est, vis-à-vis de l'administration, dans une situation statutaire et réglementaire et non contractuelle ».

Trois principes autour du statut : l'égalité d'accès (garantie par les concours), l'indépendance (séparation de l'emploi et de la carrière) et la responsabilité (comptes à rendre et donc nécessité d'une évaluation). Dans ce cadre, la Fonction publique est indépendante du pouvoir politique.

Le statut général est régulièrement la cible d'attaques

Depuis 30 ans, de très nombreuses lois et décrets ont essayé sous couvert de modernisation et de mobilité, de fragiliser ce statut protecteur pour les agents. Le rapport du conseil d'État de 2003 puis le « livre blanc sur

l'avenir de la fonction publique » de JL Silicani ont dressé un diagnostic sévère. L'exigence de performance, l'adaptation des règles de gestion aux impératifs de la gestion des res-

Quelques dates

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, titre 1er du Statut général des fonctionnaires (SGF).
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, titre II du SGF.
- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, titre III du SGF.
- Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, titre IV du SGF.

Panorama de la Fonction publique

sources humaines, la conciliation du droit de la fonction publique avec celui du secteur privé reviennent régulièrement interroger la pertinence du statut. Le statut résiste. Par exemple, les règles collectives d'avancement, de promotion et de rémunération, restent la référence, même si ont été introduites des formes d'individualisation en fonction de l'emploi occupé.

Où en est-on aujourd'hui ?

D'un côté des citoyens de plus en plus exigeants avec des besoins nouveaux dans une société en permanente évolution sur fond de crise. De l'autre, une réduction brutale des services au public par la baisse drastique des moyens et des effectifs de 2008 à 2012.

Entre les deux, des fonctionnaires, empêchés de pouvoir exercer correctement les missions qui leur ont été confiées, apparaissant comme privilégiés et en concurrence les uns avec les autres.

Depuis un an, si la RGPP* a laissé place à la MAP*, la politique de restriction budgétaire subsiste cependant. La conférence sociale de juin 2013 devait être un temps important de l'action de la fonction publique et de l'action publique sur l'ensemble du territoire.

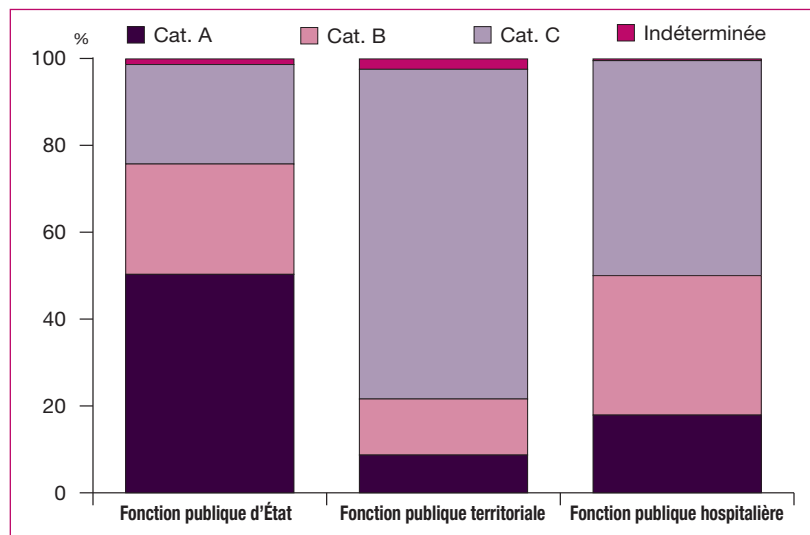
Pour la FSU, il existe d'autres solutions qui passent par une autre répartition des richesses ; le gouvernement doit réorienter le cap de sa politique.

Les services publics, une chance pas un coût !

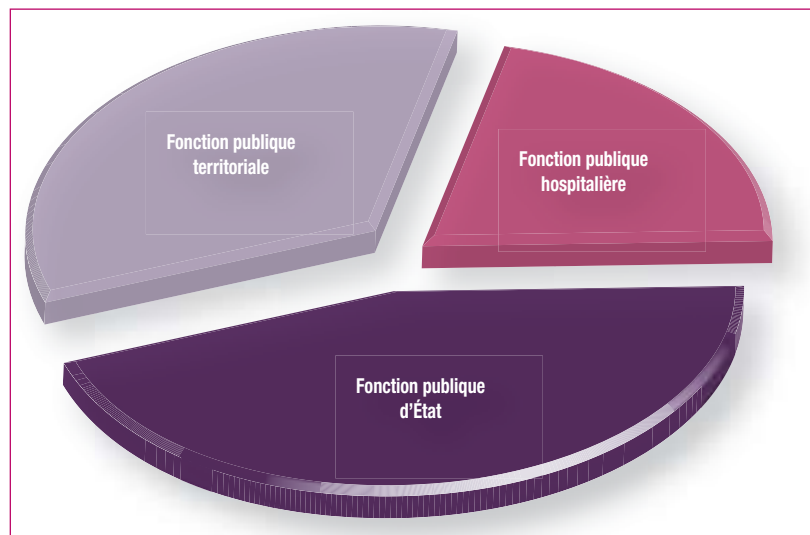
La véritable question est d'abord celle des valeurs et des missions. Éducation, Formation, Recherche, Santé, Culture, Justice, Logement, Énergie, Environnement, sont des "biens communs" avant d'être des services. Le citoyen est un usager et non un client. L'égalité d'accès aux services, leur qualité, leur neutralité, leur transparence, produisent de la justice sociale et contribuent à la réduction des inégalités.

RGPP : révision générale des politiques publiques.

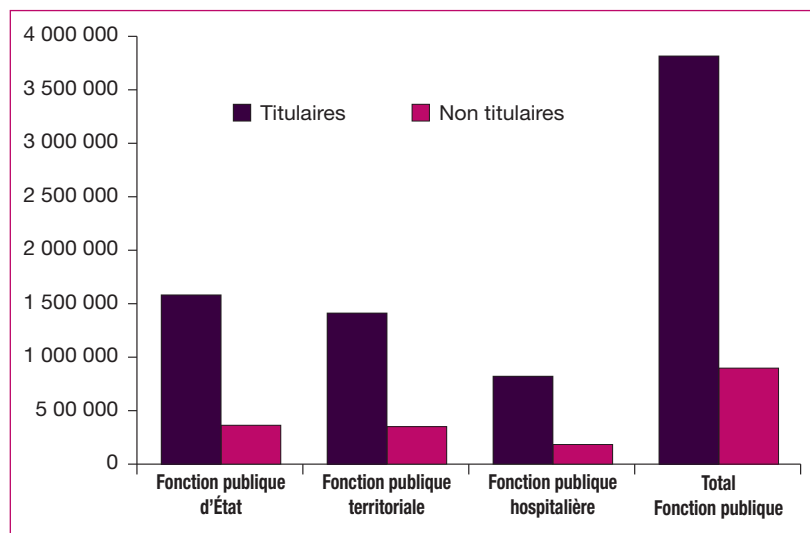
MAP : modernisation de l'action publique.



Répartition par catégories fin 2011.



Les trois Fonctions publiques fin 2011.



Part des non-titulaires fin 2010.

Sources : Ministère de la Fonction publique

Quel avenir pour les non titulaires ?

La loi de mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique tarde à être appliquée dans ses différents volets.

Les agents non titulaires constituent 12 à 20 % des trois fonctions publiques. Contractuels, vacataires, auxiliaires, leur proportion dans les effectifs a augmenté ces dernières années. Bénéficiant de contrats de droit public, ils sont le plus souvent soumis aux obligations des fonctionnaires mais n'en ont pas tous les droits et il est souvent plus difficile de faire respecter ceux qui leur sont reconnus. Ces personnels à l'emploi précaire sont donc fragiles à plus d'un titre.

La loi de 2012, âprement négociée par les partenaires sociaux dont la FSU, prévoit l'ouverture sur 4 ans de concours de recrutement réservés aux agents contractuels et la transformation en CDI des CDD, sous certaines conditions. Elle introduit la possibilité de mobilité pour les agents en CDI. Elle explicite enfin les situations dans lesquelles le recours à l'emploi précaire dans la fonction publique est jugé légitime.

Sur plusieurs centaines de milliers d'agents non titulaires, quelques dizaines de milliers seulement sont éligibles aux recrutements réservés, une centaine de milliers pour les CDI. La banalisation du statut d'agent public en CDI ouvre la perspective d'une fonction publique à trois vitesses, où se côtoieraient fonctionnaires, personnels sur contrats pérennes, et précaires. La FSU intervient pour que projet de loi sur la Fonction publique permette d'élargir les avancées de la loi de 2012.



Un statut en évol

Quand elle était au pouvoir, la droite n'avait pas caché son projet de mettre fin au statut de la Fonction publique qu'elle jugeait trop protecteur pour les personnels et trop onéreux pour l'État.



© RIVALDINA

Des négociations sont en cours concernant les droits et obligations des fonctionnaires.

Son objectif était notamment de ne plus recruter que des agents contractuels, y compris pour exercer les fonctions régaliennes de l'État. Elle n'y est pas parvenue mais le nombre de contractuels est aujourd'hui démesuré dans la Fonction publique, y compris dans l'armée où on en compte plus que dans d'autres secteurs. Dès la conférence sociale de juillet 2012, le gouvernement actuel avait au contraire annoncé son atta-

chement à la fonction publique. La ministre Marylise Lebranchu a souhaité d'abord compléter et approfondir certaines dispositions de la loi Le Pors relative aux droits et obligations des fonctionnaires. Elle propose notamment de définir des règles déontologiques et d'inscrire les valeurs que portent les fonctionnaires : dignité, probité, impartialité, obligation de traiter également toutes les personnes, laïcité... Il aura fallu beaucoup de pugna-

tion

Une grille pour tous

citée du côté syndical pour obtenir du gouvernement qu'il renonce à toute référence à un « droit de réserve » qui aurait pu être utilisé contre l'engagement citoyen des personnels. On se serait alors éloigné de la conception du fonctionnaire citoyen garant de l'intérêt général, consacrée dans la loi du 13 juillet 1983. La formulation relative à la neutralité des agents devrait explicitement pointer qu'elle ne s'applique que dans l'exercice de leurs fonctions. Des dispositions font défaut dans ce projet de loi mais d'autres présentent des progrès notables par rapport à la période antérieure ou vont dans le sens des revendications que porte la FSU : retour sur la loi mobilité, cumul d'emplois, réorientation professionnelle, prescription des mesures disciplinaires.

Des discussions compliquées sont également en cours avec les organisations représentatives des personnels sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Mais un grand chantier de modernisation de la fonction publique et d'adaptation aux nouveaux besoins de la société est annoncé au-delà de ces premières échéances. Le Premier ministre a en effet missionné le Conseiller d'État Bernard Pêcheur pour identifier les enjeux majeurs auxquels sera confrontée la Fonction publique dans les années à venir et formuler des propositions de réforme susceptibles d'y répondre, tant en ce qui concerne l'architecture statutaire, les modalités de recrutement, de rémunération, de gestion et d'organisation des carrières des agents publics. Le rapporteur, invité par ailleurs à porter une attention particulière à la Fonction publique d'État, doit remettre un premier point d'étape avant la fin juillet et son rapport final le 20 octobre prochain.

Sollicitée pour apporter ses analyses et ses propositions, la FSU fera connaître son ambition pour une fonction publique respectueuse des usagers comme des personnels. Elle veillera notamment à faire échec à toute tentative de réactiver des logiques contestables comme, par exemple, l'idée de rémunérer les agents publics non pas selon leurs qualifications mais les fonctions qu'ils exercent.



La grille indiciaire reste la référence pour les rémunérations.

En France, le fonctionnaire est recruté dans un corps ou un cadre d'emploi, régi par un statut particulier soumis au statut général, qui est divisé en grades (ou classes) et/ou échelons et dans lequel il progresse : il « fait carrière ». La grille indiciaire est une application de ce système.

Des règles applicables à tous, une garantie d'équité et d'indépendance

Chaque corps est placé sur une grille de rémunération qui détermine le traitement de base auquel peuvent s'ajouter l'indemnité de résidence (IR), le supplément familial de traitement (SFT) ainsi que d'éventuelles primes et indemnités. Dans la grille de référence auquel le corps est assigné (selon qu'il relève de la catégorie A, B ou C), chaque échelon correspond à un indice. C'est de cet indice multiplié par la valeur du point d'indice que résulte le traitement brut de base.

Une reconnaissance des qualifications

L'intégration ordinaire dans la Fonction Publique est basée sur la qualification et passe par un recrutement sur concours ouverts à tous sous condition de diplômes. La progression dans la grille se fait de manière systématique (une forme de reconnaissance des acquis de l'expérience) mais à des rythmes différenciés.

Une évolution contestable de l'individualisation des salaires

Si nombre d'indemnités répondent à des tâches supplémentaires spécifiques selon des critères reconnus, la diversité des régimes indemnitaires (et l'existence même de certaines primes) peuvent introduire des variations considérables de salaires d'un ministère à l'autre, d'une collectivité locale à l'autre...

Alors que les augmentations ou revalorisations collectives des salaires sont réduites ou même gelées depuis 2011, diverses mesures ont vu le jour contribuant à l'individualisation des rémunérations des personnels. Depuis 2000, la valeur du point d'indice a régressé par rapport à l'augmentation des prix de 13 %. L'éparpillement des indices de rémunération dans des décrets propres à chaque corps s'est développé en même temps que l'arrêt de la publication annuelle des grilles indiciaires (prévue l'annexe du décret fondateur du 10 juillet 1948).

La FSU s'oppose à la prime de fonctions et de résultats (PFR) comme à l'intéressement collectif. Elle revendique l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix (et le rattrapage des pertes!) ainsi que l'intégration des primes dans le traitement. Les indemnités rémunérant des fonctions ou situations spécifiques ou des travaux supplémentaires doivent être versées sous forme de bonification indiciaire, lisibles par tous.

La France, une spécificité européenne ?

Dans les pays de l'Union Européenne, cohabitent deux systèmes de fonction publique : la fonction publique « d'emplois » et la fonction publique « de carrière ».



© TRÉVIERSINAJA

La première est basée sur le principe de la contractualisation : l'agent postule sur un emploi précis et n'a pas vocation à faire carrière dans la fonction publique. Le recrutement est similaire aux emplois privés (entretien

d'embauche), le contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée, et les conditions de travail et de rémunération sont le plus souvent négociées de manière individuelle.

La fonction publique de carrière repose sur le principe du concours pour occuper un emploi ou un cadre d'emploi, l'administration assurant le déroulement de carrière selon des règles spécifiques aux corps ou catégories d'emploi.

Ce système est celui qui prévaut majoritairement en France. Il est également adopté par les pays du Sud (Italie, Portugal), le Luxembourg, l'Irlande... tandis que la fonction publique d'emplois est bien implantée au Nord de l'Europe (Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande et le Danemark).

Cependant, selon l'étude sur les fonctions publiques locales en Europe,

publiée fin 2004 par le CNFPT, « Aucun État ne pratique de manière intégrale l'un ou l'autre de ces deux systèmes d'organisation, on observe plutôt un éventail très riche de régimes mixtes ».

Par ailleurs, des modifications importantes sont intervenues ces dernières années :

Sous l'effet des politiques libérales, un grand nombre de pays ont cherché à développer la fonction publique d'emplois au détriment de celle de carrière, afin d'accélérer la baisse des effectifs dans les administrations. Mais des « retours de balancier » existent : ainsi, les pays de l'Est, après avoir développé une fonction publique d'emplois au sortir des systèmes étatisés après la chute du mur, reviennent peu à peu à une fonction publique de carrière, plus stable et moins... politisée !

L'Italie sans statut

L'Italie avait, avant les grandes réformes du début des années quatre-vingt-dix, une fonction publique comparable à la nôtre.

La réforme de février 1993 appelée aussi « privatisation de l'emploi public » a mis fin au statut de fonctionnaire. Même s'ils restent recrutés par concours, les agents publics sont soumis pour la plupart au droit privé. Des conventions collectives fixent leurs statuts.

Afin de préserver leur indépendance, certaines catégories ont échappé à cette privatisation : magistrats du siège et magistrats du parquet, professeurs des universités, militaires et officiers de police, diplomates et corps préfectoral. Ces catégories, qui ne représentent que 15 % des agents publics, bénéficient du statut des fonctionnaires.

Les effets de cette « réforme » ont été cependant inattendus : ainsi, les rétributions brutes ont augmenté de

28.6 %, alors que les prix à la consommation augmentaient de 15.1 % entre 99 et 2003, et un glissement « vers le haut » des qualifications a eu lieu. Dans le même temps, le nombre de précaires augmentait de plus de 100 000 personnes.

Du fait de la particularité de leur statut, c'est une agence (l'ARAN) qui représente l'employeur dans les négociations collectives pour l'ensemble des agents publics, à l'exception de ceux bénéficiant du statut de fonctionnaire. Du côté des employés, le nombre de syndicats est

important et ceux-ci sont regroupés au sein de trois principales confédérations. Environ 40 à 55 % des agents publics sont membres d'un syndicat...



© TRÉVIERSINAJA

Anicet Le Pors : « Le XXI^e siècle, âge d'or du service public »

Trente ans après, qu'est-ce qui pour vous a le plus changé au niveau de l'organisation de l'État ?

Les institutions de la V^e République garantissent la primauté du président de la République et favorisent une organisation fortement hiérarchisée des pouvoirs. Les actes successifs de décentralisation n'ont pas remis en cause cette conception d'origine. Toutefois, l'intégration européenne et le développement de la crise de civilisation que nous connaissons ont multiplié les adaptations institutionnelles – une vingtaine en vingt ans. L'administration a ainsi été soumise de plus en plus aux exigences d'un libéralisme exacerbé. Mais l'aggravation de la crise financière depuis 2007 a montré le rôle important d'« amortisseur social » du service public en France, ce qui crée les conditions d'une reconquête du service de l'intérêt général.

Quels liens entre services publics et fonction publique ?

La mondialisation n'est pas seulement financière, elle concerne tous les domaines de la vie en société et elle correspond à une prise de conscience de l'unité de destin du genre humain. Dans ces conditions, sont appelées à se développer les interdépendances, les coopérations, les solidarités entre les peuples. Ce sont des conditions favorables aux mises en commun que seuls des services publics aux niveaux national, continental, mondial seront capables d'assumer. Dans ces conditions, la France qui est sans doute le pays qui a le plus théorisé la notion de service public et dont la conception de la fonction publique qui en est le cœur est la plus éprouvée, a une contribution éminente à apporter aux autres peuples. Le XXI^e siècle peut et doit être l'« âge d'or » du service public.

Le statut général des fonctionnaires reste-t-il un enjeu politique majeur ?

Sans aucun doute. Il s'agit d'une « exception française » : les fonctionnaires et les personnels sous statuts représentent dans notre pays le quart de la population active. C'est la sup-

pression de cette « anomalie » que tendait la proclamation d'une « révolution culturelle » dans la fonction publique par le précédent président de la République en 2007 en mettant sur le même plan le recrutement par concours et par « contrat de droit privé conclu de gré à gré ». Aujourd'hui, c'est dans la pression insidieuse exercée pour aligner la situation des fonctionnaires sur celle des salariés du secteur privé que se situe la menace. Il faut améliorer la situation de l'ensemble des salariés, qu'ils soient du privé ou du public, mais cela doit se faire dans le respect de la spécificité du service de l'intérêt général dont sont principalement en charge les fonctionnaires. À ce titre, le statut général est une pièce maîtresse du pacte républicain.

« Le statut général des fonctionnaires est une exception française »

Pourquoi un statut unique pour les trois versants de la fonction publique ?

Le problème est d'établir un équilibre entre unité et diversité. L'unité a été fondée essentiellement en 1983-1984 sur une architecture juridique unifiée, mais surtout sur trois principes enracinés dans notre histoire : égalité, indépendance, responsabilité. La diversité a été respectée par la distinction des trois versants de la fonction publique (de l'État, territoriale, hospitalière), aussi bien pour des raisons fonctionnelles que constitutionnelles.

Faut-il réglementer davantage la question déontologique ?

Il y a aujourd'hui un engouement – pour ne pas dire une mode – de la déontologie et une floraison de codes sectoriels à ce sujet. Mais, d'une part, il n'est pas sain de créer, à côté du statut, des textes qui peuvent apparaître concurrents et, d'autre part, on ne doit pas accréditer l'idée que la solution des contradictions ou de difficultés rencontrées trouveraient leur réponse dans les dispositions de codes ou dans l'intervention douteuse de « lanceurs d'alerte » et non dans la responsabilité assumée du fonctionnaire.

Si le pouvoir hiérarchique, le devoir d'obéissance, l'obligation de réserve ne figurent pas expressément dans le statut, c'est parce que nous



Anicet Le Pors, Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives (1981-1984) Conseiller d'État honoraire

avons voulu, en 1983, mettre au centre la responsabilité propre du fonctionnaire et le respect des principes fondateurs. Jean Moulin n'aurait trouvé la réponse aux questions qu'il se posait dans aucun code de déontologie...

Internet : une zone de

Initialement conçu pour permettre aux communautés universitaires d'échanger des informations entre elles, l'Internet a longtemps été associé à un espace de liberté. Mais ce sont bien les enjeux économiques et politiques qui dominent aujourd'hui.

Il n'était pas conçu pour ça au départ. Le réseau et le protocole d'échange créé par les fondateurs de l'Internet pour permettre à des communautés



Plus de 2,4 milliards d'utilisateurs de l'Internet.

d'universitaires de faire communiquer leurs ordinateurs entre eux accueille maintenant près de deux milliards et demi d'utilisateurs et transporte du

son, des images, de la vidéo, de la téléphonie...

C'est le haut débit qui a notamment profondément modifié les usages. Ainsi, les services vidéo et de divertissement s'accaparent une part croissante des plates-formes fixes comme mobiles, et représentent 58 % du trafic de pointe en Amérique du Nord. Plus récemment, les connexions internet sans fil (le haut-débit « hertzien » : 3g, 4g...) ont, en 2009, dépassé les abonnements par ligne fixe.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 70 % des ménages et 9 entreprises sur 10, ont un accès au haut débit. Conséquence, aujourd'hui sur la planète, on a plus facilement accès à l'Internet qu'à l'eau ou à l'électricité !

Une croissance exponentielle

Si l'on parle parfois de « dématérialisation », faire circuler cette masse croissante de données nécessite bien des équipements matériels, souvent considérables : câbles optiques, satellites, antennes-relais, serveurs de stockage ou de service... Si les pouvoirs publics financent de plus en plus le déploiement du haut-débit, les acteurs privés doivent également

investir, et surtout assurer une évolution constante des technologies capables de transporter les flux plus rapidement, et de façon plus sûre. Ils ne sont cependant pas menacés : toujours selon l'OCDE, parmi les entreprises les mieux classées du secteur des TIC, ce sont les entreprises Internet qui ont obtenu les meilleurs résultats en termes de croissance du chiffre d'affaires et de l'emploi.

La « neutralité » menacée

Jusqu'à présent, les opérateurs du Net respectaient ce qu'on appelle la « neutralité de l'Internet » : les données sont acheminées dans les mêmes conditions, quels que soient la provenance, le contenu ou le destinataire final. Un peu comme si la Poste transportait les colis à un tarif unique partout dans le monde et quel que soit le poids. Chacun y gagnait, car les opérateurs ont autant besoin de recevoir des données que d'en acheminer.

L'arrivée de géants du Net, offrant des services de plus en plus gourmands a changé la donne. Certains opérateurs souhaitent maintenant faire payer l'utilisateur en fonction des services qu'il utilise, et non via la simple souscription d'un abonnement forfaitaire dit « illimité ».

La liberté d'expression aussi

N'étant pas parvenus, jusqu'à présent, à leurs fins, la neutralité du net est contournée par des accords entre les différents opérateurs : le fournisseur de contenu paie une sorte d'abonnement au fournisseur d'accès, qui s'engage en retour à transmettre en priorité ses contenus. Ce coup de canif dans le principe de la neutralité n'est pas sans conséquences sur une autre dimension de

Les acteurs de l'Internet

On les répartit en trois catégories :

Les éditeurs de services en ligne (YouTube, Dailymotion, Google...): ils offrent des contenus (jeux, musique, films...) ou des prestations (recherche de données). Les fournisseurs d'accès (Orange, SFR, Free), qui offrent une « porte d'entrée » au réseau, moyennant un abonnement le plus souvent forfaitaire et non lié à un contenu : c'est le cas de la plupart des abonnements internet « fixes », un peu moins pour les

mobiles qui sont plus ciblés en fonction du contrat.

Entre ces deux extrémités du réseau, et beaucoup moins connus du grand public, les « opérateurs de transit », qui acheminent les données. Ils sont une dizaine dans le monde (Cogent, Level3...) et sont connectés entre eux.

À noter que certains acteurs cumulent des fonctions : Opentransit, opérateur de transit français, est une filiale d'Orange...

libre-échange ?



Les connexions sans fils (3G, 4G) dépassent maintenant les connexions à partir d'un poste fixe.

© TRÉVIERS/NAJA

l'Internet : la liberté d'expression et d'information. En effet, différencier les services suppose avoir un regard sur le contenu transporté. Un rêve pour les dictatures de tout poil quand on sait le rôle que peuvent jouer, dans les contestations des pouvoirs en place, les réseaux sociaux et les communications.

Ces questions ont été au cœur des discussions du WCIT (Conférence mondiale des télécommunications) qui s'est tenue à Dubaï à la fin de l'année dernière. Au final, 55 pays, dont la France et les États-Unis, ont refusé de signer le nouveau traité, jugeant trop grandes les possibilités de contrôle du réseau. Cet échec de la conférence permet donc, momentanément, de préserver la neutralité. Mais il n'a pas résolu les questions économiques sous-jacentes, qui tiennent, elles, à la nécessité de réaliser les investissements indispensables pour un accès sans discrimination à tous les services qu'offre désormais le numérique, et surtout, à ceux qui ne sont pas encore inventés. Sans contrôle citoyen, l'Internet pourrait-il rester cet espace d'innovation et de recherches reliant les hommes entre eux ?

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Kavé Salamatian : « Créer un observatoire indépendant »

Le réseau Internet est-il en crise ?

Il y a aujourd'hui un discours concordant des opérateurs de réseaux qui crient « au loup » face à l'augmentation du trafic qui serait devenu une charge insupportable. Mais l'opacité est complète sur la situation réelle du réseau, il n'y a aucune information crédible sur ce qui se passe. Ce qui est sûr, c'est que ceux qui n'ont pas fait les investissements nécessaires rencontrent des problèmes. Mais est-ce la seule cause ? Cela peut aussi être lié à de mauvais choix stratégiques, par exemple. Par ailleurs, en situation de crise économique, les opérateurs cherchent à faire supporter le coût des investissements par d'autres.

Il est question de légiférer sur la « neutralité d'Internet » : est-ce indispensable ?

Il y a deux dimensions différentes de la neutralité. La première est relative aux libertés fondamentales : un opérateur n'a pas à s'immiscer dans le contenu des données transmises, même pour des raisons supposées valables : lutte contre la pornographie, contre les spams... Pour ces cas, il faut certainement une approche législative. La deuxième dimension est économique : c'est la qualité du service qui est en jeu. Mais légiférer comporte des risques, car notre connaissance de l'économie de l'Internet est encore balbutiante : l'équilibre du réseau est délicat, et il ne faut pas tuer l'innovation.



Kavé Salamatian, professeur de sciences informatiques à l'université de Savoie.

Que préconisez-vous pour réguler le réseau ?

Il faut surtout limiter les abus, qui conduisent à une dégradation du service (ralentissement de connexion) pour l'utilisateur. Les opérateurs devraient avoir une obligation de résultat, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et il faudrait créer un observatoire indépendant de la neutralité du réseau, composé de représentants associatifs, des entreprises et de chercheurs... Et il faut surtout poursuivre la recherche dans ce domaine !

Marseille : festival en capitale

Capitale européenne oblige, Marseille dope son festival des danses et arts multiples du 19 juin au 12 juillet dans ses nouveaux lieux culturels : le Silo, dans les docks, la Villa Méditerranée, juste à côté du tout nouveau Mucem



© TREVIER/SINAJA

(musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée), l'ancien Alcazar devenu bibliothèque. Principalement axé sur la danse, le festival accueille l'Israélien Ohad Naharin et sa compagnie Batsheva, l'Américain Bill T. Jones, le Bruxellois Pierre Droulers, le Japonais Shiro Takatani, le Marseillais Georges Appaix, le Sud-africain Gregory Maqoma... L'Allemande Sascha Waltz, qui dirige la Schaubühne de Berlin, donnera *Körper*, premier volet d'un triptyque sur le corps.

À l'image du métissage marseillais, les spectacles multiples sont un peu la signature de ce festival. La création *Gratte ciel*, par les Marseillais Hubert Colas et Sonia Chiambretto, fait théâtre à partir d'archives, croquis, notes, plans et conversations retraçant les parcours de jeunes Algérois d'Algérie, du Canada et de France. *La Nuit Pastré* s'organise sur un parcours d'installations sonores, de concerts, performances et appels improvisés par Francisco Ruiz de Infante. Le plasticien suédois Christian Partos s'essaiera à cette multiplicité à l'Alcazar et Ryoji Ikeda, artiste emblématique de l'esthétique data, combinera sons, images, matières, phénomènes physiques et notions mathématiques. Du cinéma aussi avec, entre autres, la projection sur le toit de la Cité Radieuse du Corbusier d'extraits de comédies musicales égyptiennes des années cinquante ou le cycle *Écran total* où l'on pourra voir *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo, interdit en France en 1966.

www.festivaldemarseille.com

Nous n'irons pas à Avignon



DR

C'est ce qu'affirme le festival de Vitry, dans le Val-de-Marne, en programmant quatre spectacles par jour du 3 au 28 juillet. Du théâtre, de la danse, de la musique, des rencontres, des débats pour un festival qui se veut scientifique et technique.

www.gareautheatre.com

La rue, c'est Chalon...

Le festival Chalon dans la rue est le leader du genre, et les gens le savent. Plus de deux cent mille personnes et 1 300 artistes s'y pressent du 24 au 28 juillet pour du théâtre, de la danse, des installations, de la musique, du spectacle choral, de l'électro...



DR

www.chalondanslarue.com

... et Aurillac

Aurillac concurrencerait depuis des années Chalon-sur-Saône si ses rues ne s'abandonnaient pas plus tardivement aux histrions.

Du 21 au 24 août, Aurillac renouvellera son incroyable Festival international du théâtre de rue. Le succès est toujours au rendez-vous de la préfecture du Cantal, cent mille personnes y sont attendues pour Générik Vapeur ou Délices Dada, mais également pour le spectacle qui a ravi l'Odéon la saison dernière : La Réunionification des deux Corées de Joël Pommerat. Et bien sûr le off puisque la rue est ouverte à toutes les compagnies.

www.aurillac.net

Interceltique à Lorient



DR

Le rendez-vous français des Celtes de tous pays : du 2 au 11 août, près de 5 000 artistes venus des Asturies, d'Irlande, d'Écosse, de Galice

ou du Pays de Galle se retrouvent en Bretagne pour une Grande Parade et des Nuits interceltiques. On y rencontre cette année encore Sinead O'Connor et Nolwenn Leroy, mais également des invités, comme les Corses de I Muvrini.

www.festival-interceltique.com

25 pour Colmar, 75 pour Strasbourg



DR - COLMAR

Les festivals de musique des deux villes alsaciennes fêtent cette année leur longévité. 75 ans pour Strasbourg qui a convié jusqu'au 28 juin, les grands noms du classique, de la diva Cécilia Bartoli au chœur et orchestre Janacek de Brno. Pour ses 25 ans, Colmar fait appel aux fidèles du 2 au 14 juillet : l'orchestre de la radio de Berlin, le National philharmonique de Russie, et de nombreux solistes, Evgeny Kissin, Alexander Romanovsky, Anna Aglatova...

www.festival-strasbourg.com
www.festival-colmar.com

Flamenco à Mont-de-Marsan

Du 1er au 6 juillet, la petite cité des Landes sombre au rouge. Essentiellement, celui du flamenco. Les danseuses Carmen Amaya Maria Pagès et Fuensanta La Moneta y seront, accompagnés de musiciens venus, pour la plupart d'entre eux, d'Andalousie ou de Madrid. À noter la présence du comédien du Français Michel Vuillermoz, Cyrano oblige.

<http://arte flamenco landes.org>



DR

Avignon : bouquet final

C'est la dernière édition pour les deux directeurs du festival d'Avignon. Pour l'occasion, les « artistes associés » de leurs neuf ans de mandat seront tous présents dans la Cité des Papes du 5 au 26 juillet.



© KRAFFT-ANGÈRE

Faust donné en version intégrale dans la nouvelle salle du festival, la FabricA.

Avant qu'Olivier Py ne vienne prendre la direction du festival d'Avignon en 2014, Stanislas Nordey et Dieudonné Niangouna assureront cette année le rôle d'artiste associé pour cette ultime édition sous la direction d'Hortense Archembault et Vincent Baudriller. Le premier, qui a travaillé au côté de Jean-Pierre Vincent aux Amandiers de Nanterre, mais également au Théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis et au Théâtre de Bretagne, assurera l'ouverture du festival à la Cour d'Honneur, le 6 juillet avec *Par les villages*, création d'une pièce de Peter Handke qui fut très critiqué à Avignon pour sa participation aux obsèques de Slobodan Milosevic en 2006 et les propos qu'il y tint, mais retrouve ici sa place d'écrivain majeur.

Le Congolais Dieudonné Niangouna créera *Shéda* à la Carrière de Boulbon dans une écriture décrite par les directeurs comme « éruptive et charnelle » reposant sur « un verbe vif, acéré et réinventé, une langue vivante pour les vivants ». Il ouvrira l'horizon d'Avignon sur le théâtre africain en invitant plusieurs de ses jeunes congénères qui travaillent un théâtre aux accents différents de la génération de la décolonisation. De LaVallet Bidiefono de Brazzaville, Faustin Linyekula et les Studios Kabako de Kisanгани, Qudus Onikeku de Lagos, Aristide Tarnagda de Ouagadougou ou Brett Bailey du Cap. Ces jeunes ar-

tistes commencent à s'imposer sur la scène théâtrale, avec des idées et des préoccupations sensiblement différentes de celles de leurs aînés. La plupart sont trentenaires et s'intéressent tout autant à l'esthétique de leurs créations qu'à leurs contenus, notamment leurs contenus politiques face à la mondialisation, au colonialisme et à l'apartheid qu'ont subi leurs parents.

Des « artistes occidentaux en dialogue avec ce continent viendront compléter ces regards croisés » précise Vincent Baudriller.

Associés depuis 2004

Issus de la direction administrative, Hortense Archembault et Vincent Baudriller ont eu la sagesse de confier, dès leurs débuts, les choix artistiques du festival à des « artistes associés » changeant chaque année. Les plus grands noms européens du théâtre et de la danse se sont ainsi succédés et seront présents lors de cette soixante-septième édition du Festival d'Avignon.

Le directeur de la Schaubühne de Berlin, Thomas Ostermeier, incarne le premier ce rôle en 2004, avant ce-

lui qui, en 2005, bouleversa avec succès et controverses la prééminence du texte dans le théâtre, le flamand Jan Fabre. Le premier nous présentera *Hamlet en Palestine*, le second *Pouvoir des folies théâtrales*. Le chorégraphe Josef Nadj (2006) a opté pour une adaptation du *Woyzeck* de Büchner, le metteur en scène Frédéric Fisbach (2007) pour *Corps*, d'après le roman d'Alexandra Badea. Romeo Castellucci et Valérie Dréville (2008) pour *Zwanengesang*. L'écrivain et metteur en scène libanais Wajdi Mouawad (2009), Olivier Cadot et le suisse Christoph Marthaler (2010), le chorégraphe Boris Charmatz (2011) seront également présents. Seul le britannique Simon McBurney (2012), retenu par d'autres scènes, fait faux bond.

À noter également dans cette programmation, la version intégrale du *Faust* de Goethe (*Faust I* et *Faust II*), rarement donné en raison de sa longueur (la dernière grande version vit Bruno Ganz triompher pour son exploit 13 heures durant), créé par Nicolas Stemann dans le texte original en allemand pour 8 h 30 de spectacle dans le nouveau lieu du Festival, la FabricA.

Beaucoup plus courte est la version du *Roi Lear* de Shakespeare, traduite et revisitée par Frédéric Boyer et Olivier Cadot dans une mise en scène de Ludovic Lagarde sous le titre *Lear is in the town*.

JACQUES MUCCHIELLI

Des artistes fidèles

Des fidèles du festival sont à l'affiche 2013. Guy Cassiers nous proposera *l'Orlando* de Virginia Woolf, Pipo Delbono un *Amore e carne*. Arthur Nauzyciel, à qui l'on doit une mise en scène aussi belle que contestée de *La Mouette* l'an dernier dans la Cour d'Honneur, interviendra sur un texte d'Allen Ginsberg, *Kaddish*. Les metteur-en-scène Peter Brook et Patrice Chéreau, les chorégraphes Anne Teresa Keersmaeker, Sasha Waltz, Alain Platel. Pascal Rambert et Denis Podalydès qui clameront un *Avignon à vie*, assureront également ce bouquet final.



© FRIEKE JANSSENS

Orlando, d'après Virginia Woolf par Guy Cassiers.

Festivals 2013 : Création en berne

Baisse des subventions, rareté du mécénat, prudence du public, les festivals ont dû rogner sur leur programmation. C'est l'art lyrique qui en souffre le plus.

Si l'on a oublié la différence entre un « festival » et toutes les manifestations qui en portent aujourd'hui le nom, les budgets de rigueur 2013 seront là pour la rappeler. Les festivals avaient pour leur initiateur la vocation majeure de créer des spectacles. Jean Vilar pour le théâtre et la danse à Avignon, Gabriel Dussurget pour l'art lyrique à Aix-en-Provence, René Kœring à la direction du festival de Radio-France, tous voulaient faire vivre l'art.

Aujourd'hui la plupart des festivals sont tenus par des « tourneurs », qui achètent des spectacles et subissent peu les frais inhérents à la production originale, surtout s'il s'agit de tournées européennes de rockers, chanteurs ou groupes pop. Si Carcassonne peut proposer encore plus de spectacles que l'an dernier, plusieurs quotidiennement sur 46 jours, sans se soucier de cette question de productions coûteuses, les festivals qui ont de l'ambition ont dû faire des choix. Les réductions de recettes, toutes dûes à la crise, ont des explications diverses. Le ministère de la Culture, qui a réduit ses subventions, a cependant fait le choix de ne pas toucher aux grandes institutions que sont Avignon (reconduction de la subvention de 3,7 millions d'euros) ou Aix (6,8 millions). En revanche des festivals à vocation plus locale, comme

Colmar, ont perdu jusqu'à 50 % de leur subvention. Les collectivités ont été plus partagées, en raison des retombées économiques des festivals : une étude lancée par le festival d'art lyrique a montré que un euro engagé par le festival induisait 10 euros de retombées pour les Aixois. Mais le festival interceltique de Lorient ou Rock-en-Seine se plaignent depuis des années des chutes régulières de subventions locales.

Un public plus économe

Reste le public. Aux Chorégies d'Orange où l'on se plaît à rappeler que le festival est autofinancé à 83,3 % (contre 45 % à Avignon et 60 % à Aix), une des deux représentations du Vaisseau Fantôme de Wagner a été annulée faute de réservations. Son directeur général, Raymond Duffaut, dénonce une situation « extraordinairement fragile ».

Ce n'est pas un hasard si les plus touchés restent ceux qui produisent les spectacles les plus onéreux. En



Don Giovanni, créé en 2010, repris à Aix en 2013.

premier lieu, l'art lyrique. Un opéra mobilise en effet plusieurs centaines d'artistes et tout autant de techniciens de l'éclairage, des décors, des costumes. Et les cachets des vedettes y sont les plus élevés (moins cependant que les rockstars). Orange communique que les défraiements journaliers pour les orchestres ont grimpé de 30 % entre 1998 et 2012, les cotisations sociales de 12 à 41 %, et le coût des techniciens de 74 %, alors que les subventions n'ont progressé que de 7 % ! Et Aix consacre la moitié de son budget à la création. Depuis plusieurs années, les festivals d'art lyrique ne se permettent plus de produire seuls. Ils s'associent à de puissantes institutions européennes. Le *Rigoletto* de Verdi, qui ouvre l'édition aixoise le 4 juillet, s'est monté en coopération avec quatre opéras européens (Strasbourg, Bruxelles, Moscou et Genève). *Elektra* de Richard Strauss, mis en scène par Patrice Chéreau avec Evelyn Herltzius dans le rôle-titre, se crée avec la Scala de Milan, le Metropolitan de New-York, le Liceu de Barcelone, le Staatsoper de Berlin et l'opéra d'Helsinki. Pour autant, Aix a dû réduire ses prétentions en limitant à 5 le nombre d'opéras, contre 7 en 2012 et à 4 le nombre de concerts symphoniques, un de moins qu'en 2012.

JACQUES MUCCHIELLI

Cinq opéras à Aix-en-Provence

Le festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ne lésine pas sur la création. Il ouvrira sur un *Rigoletto* de Verdi avec George Gagnidze (*Rigoletto*), Irina Lungu (sa fille Gilda) et Arturo Chacon Cruz qui interprète le duc de Mantoue. *Elektra* de Richard Strauss sera mis en scène par Patrice Chéreau. Le festival demande également chaque année à un jeune compositeur d'écrire une partition et un livret pour un opéra produit en création mondiale. Il s'agit cette année de *The House Taken Over* du Portugais Vasco Mendonça, âgé de 36 ans.

Autre création, *Elena* de Francesco Cavalli, qui a été créée en 1659 à Venise, mais n'a jamais été jouée depuis. Enfin le festival reprend la très surprenante production 2010 de *Don Giovanni* qui avait enchanté critiques et publics.



© J.C. CARRONE

EXPOSITION DU 12 JUILLET
AU 15 SEPTEMBRE 2013

MONACO FÊTE PICASSO

PICASSO CÔTE D'AZUR



PICASSO DANS LA COLLECTION NAHMAD

PRINCIPAUTÉ
MONACO

Musée Picasso,
Antibes



CMB
Compagnie Monégasque
de Banque



GRIMALDI
FORUM MONACO

Info +377 9999 3000
www.grimaldiforum.com

GRIMALDI FORUM 10 AVENUE
PRINCESSE GRACE MONACO

Le sociologue **Smaïn Laacher** analyse les actes de l'Égyptienne Aliaa, de la Tunisienne Amina, des Femen dans le monde arabe. Et prend parti.

« Se dénuder, un acte politique »

Les Printemps arabes se sont-ils intéressés aux droits des femmes ?

Ce formidable élan a engendré une critique, a donné un statut à la critique, mais n'a pas pris en compte un aspect fondamental de la société : celui de la domination de l'homme sur la femme. Or ce que réclament les femmes, ce n'est pas seulement plus d'instruction, la liberté de circuler, l'accès à des postes détenus par des hommes... Mais aussi que le monde soit réorganisé différemment, sur les relations entre les hommes et les femmes, le statut de l'Islam et la manière dont il régit la vie... Le monde c'est l'espace public, l'espace privé et la manière dont la société organise les conditions et les statuts des uns et des autres.

Les formes radicales de lutte des Femen ne sont-elles pas des repoussoirs ?

Pas du tout. Si une analyse reste encore très largement à faire sur Aliaa en Égypte, sur Amina en Tunisie, sur l'action des Femen dernièrement au profit d'Amina, personnellement, j'ai plus qu'une sympathie, j'ai un parti pris. Dans l'immédiat, ces formes de protestation publique ne font pas avancer la condition des femmes en droits, ou dans les mentalités, mais elles ouvrent une brèche en produisant des actes inédits. Ils peuvent être choquants, et pas seulement pour les réactionnaires, pour des progressistes aussi qui s'offusquent de voir une femme montrant sa poitrine. Le fait de découvrir son corps ouvre la possibilité de produire une critique, pas simplement sur ces actes mais au-delà de ces actes, sur la manière de les produire, de les recevoir, sur la liberté d'expres-



Smaïn Laacher

Professeur de sociologie à l'université de Strasbourg et chercheur associé au Centre d'études des mouvements sociaux (EHESS – CNRS), il est spécialiste des mouvements migratoires. Il a publié en janvier 2013 « Insurrections arabes - Utopie révolutionnaire et impensé démocratique » (Buchet-Chastel).

sion, sur la possibilité de commettre de tels actes dans des sociétés profondément religieuses.

Comment le corps nu de la femme peut-il être une arme politique ?

Au sens où ce corps pose des questions inédites dans le monde arabe. D'abord parce que ce que les femmes couvrent ou découvrent à travers l'histoire est surtout le fait de l'Occident. Les corps nus qui jaillissent dans l'espace public heurtent profondément la sensibilité populaire. C'est en cela que c'est un acte politique, inscrit dans un processus de rupture. Il a fallu attendre 2011 pour voir des corps de femmes nus ou en partie dénudés, exposés au regard des autres, et être présentés, c'est très important, soit comme un acte de solidarité avec d'autres, soit, et c'est en cela que le corps a partie liée au politique, comme une critique du statut de la religion en tant que système d'oppression et d'exclusion.

Quelle évolution possible ?

Il y a là un processus irréversible. Il y aura avant 2011 et après

2011. Personne, pas même les Femen, pas même les mouvements féministes les plus radicaux européens et même américains, n'aurait imaginé un jour que des femmes occidentales débarquent dans un pays arabe, profondément musulman comme l'est la Tunisie, se découvrent, montrent ce qui est de l'ordre de l'immonstrable, et du même coup de l'impensable, se montrent par solidarité et mettent en œuvre un mode de protestation radical pour soutenir une jeune femme de 19 ans qui elle-même en guise de solidarité politique s'est en partie dénudée.

On assiste depuis quelques mois à des gestes inouïs aux conséquences imprévisibles. Mais ce qui me semble important, c'est qu'il y a eu des brèches qui se sont ouvertes et que personne, même par la pire des répressions, même avec l'arrivée de gouvernements islamistes les plus radicaux, ne parviendra à refermer.

Pas d'écho politique pourtant...

Ce n'est pas important. Cela ouvre des discussions et, pour reprendre une belle expression de Michel Foucault, l'invention d'une parrèsia, c'est-à-dire d'une parole sans maître dans l'espace public. Des gens, en dehors des partis politiques, des associations, se lèvent et disent : l'autorité est folle, les gouvernements sont fous, les hommes sont des oppresseurs. Cet acte inouï de, pour la première fois, se lever et dire des choses en son nom. C'est une redéfinition anthropologique de l'homme et de la femme, et de leurs relations. Vous ne pouvez pas être plus attentatoire à l'ordre établi quand vous êtes une femme qu'en montrant votre corps nu. S'il y a un moyen de foutre le bordel dans cette société c'est par là qu'il faut commencer. Ce ne sont certainement pas les associations ni les organisations démocratiques féminines qui feront avancer quoi que ce soit.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

Et si nous choisissions la stabilité du long terme
plutôt que la fragilité du court terme ?



Quand une banque partage les valeurs de ses Sociétaires, leur confiance est réciproque et durable. Depuis 60 ans, la CASDEN s'engage, au quotidien, à leurs côtés afin qu'ils réalisent leurs projets en toute sécurité et aux meilleures conditions. Être une banque coopérative, c'est protéger avant tout les intérêts de ses Sociétaires.

Rejoignez-nous sur casden.fr ou contactez-nous au 0826 824 400

(5,15 € TTC/min en France métropolitaine)



L'offre CASDEN est disponible en Délégations Départementales et également dans le Réseau Banque Populaire.

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Des tarifs exclusifs hors saison

en emplacement : **15€** la nuit / 2 pers.

en location : à partir de **30€** la nuit / 2-6 pers.



CAMPINGS



RESIDENCES



HOTELS

1 carte, 800 destinations...



Offre spéciale enseignants
votre **Silver Card** gratuite
à partir de 3 chèques commandés

par téléphone

0 825 740 730 (N° Indigo)

par internet

www.holiday-cheque.com/silver

Code privilège : **POUR062013**

